

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE du 1er Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le premier juillet,  
A 9 heures 50,

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par le Président, à l'Hôtel Charlemagne – 69002 LYON  
Monsieur Martial MIGNE préside la séance en qualité de Président de l'Association.

Sont présents à l'Assemblée Générale 75 membres de l'Association sur un total de 372 membres (dont 2 membres honoraires) au 1er/07/2022.

48 pouvoirs ont été reçus.

Compte tenu du nombre de membres présents et représentés, le quorum n'est pas atteint.

Conformément aux statuts, une deuxième Assemblée Générale se tient à 10 h 45. Les décisions seront alors prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Le Président rappelle aux membres que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale est le suivant :

## Table des matières

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE.....	2
1.1 Rapport moral de l'exercice 2021 .....	2
1.2 Rapport financier de l'exercice 2021.....	4
1.3 Adoption des rapports.....	5
1.4 Réalisations 2022 et projets.....	6
1.5 Renouvellement des postes membres du Conseil d'Administration .....	8

### 1.1 Rapport moral de l'exercice 2021

Le Président fait un bilan de l'année 2021 écoulée, en rappelant les principaux points, notamment :

- ✓ Communication :
  - envoi de marque-page en janvier 2021
  - Vidéo d'accueil du site.
- ✓ Guides et documents :
  - Guide classe 7 : Matières radioactives à l'usage des CSTMD non qualifiés mise en ligne 04/05/2021
  - Guide du contrevenant mis en ligne 21/11/2021
  - Mise à jour du guide du document de transport
- ✓ Fiches techniques : (création ou révision de 7 fiches sur 9)
  - Angles morts V2
  - Déchets et échantillons COVID V6
  - Gels Hydroalcooliques V10
  - Objets contenant des MD
  - Notice d'utilisation du site de télédéclaration du CSTMD.
  - Moteurs et véhicules V3
  - Piles au lithium, V6
- ✓ Participation AG de l'IASA
- ✓ Jeudi des CS :
  - Depuis début en avril 2021 fixé au 3ème Jeudi du mois de 14 à 16h
  - moment de partage entre adhérents. (Trackdéchets 100 adhérents)

Question est posée : Etudier la possibilité de décaler l'heure de connexion un peu + tard dans l'après-midi du 3<sup>ème</sup> jeudi du mois

⇒ Cette proposition sera évaluée pas sondage

- ✓ Microsoft Office 365 :
  - Achat de 3 licences afin d'avoir notre indépendance pour organiser les réunions Teams, le Share point, etc...
- ✓ Réseaux Sociaux :
  - LinkedIn Nombre d'abonnés en constante augmentation :  
De 190 abonnés 04/2019 à 265 abonnés 04/2020 - 347 abonnés 06/2021  
480 Abonnés 06/2022
  - Publication des actualités environ une fois par semaine.

- FAQ

- 668 questions répondu depuis 2015
- Et autant de questions disponibles dans la FAQ. ce qui représente 1 question pour 3 membres

**Axe d'amélioration :**

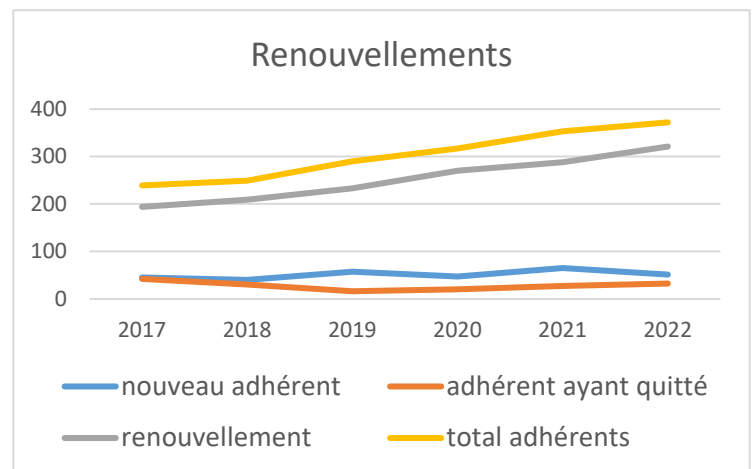
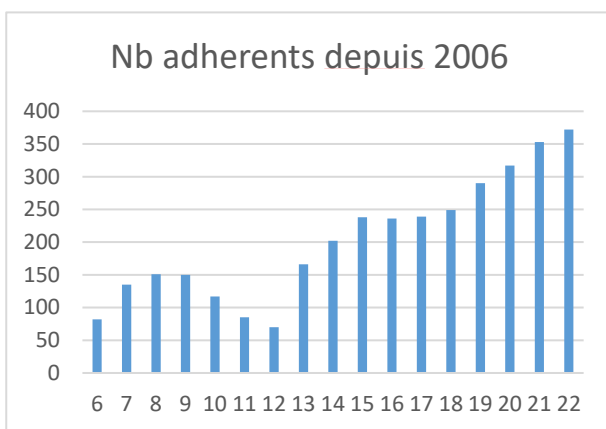
Dater la question et sa réponse afin de gérer le contexte réglementaire et les réponses désuètes

Année	n. Questions	n. adhérents	n.ques/n.adh
2015	34	238	0,14
2016	22	235	0,09
2017	75	237	0,32
2018	79	247	0,32
2019	115	288	0,4
2020	143	316	0,45
2021	132	353	0,37
2022-10/06/2022	68	372	0,18
2022 extrapolé	140	372	0,38

✓ Nombre d'adhérents :

Croissance du nombre d'adhérents

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
nouveau adhérent	45	40	57	47	65	51
adhérent ayant quitté	42	30	16	20	27	32
renouvellement	194	209	233	270	288	321
total adhérents	239	249	290	317	353	372



✓ Qualification des adhérents

année	Adhé	Mode						classes					
		R	R %	F	F %	ADN	ADN	1	1%	2	2%	7	7%
2015	224	213	95,1%	64	28,6%	35	15,6%	47	21,0%	119	53,1%	42	18,8%
2017	224	223	99,6%	74	33,0%	36	16,1%	53	23,7%	134	59,8%	51	22,8%
2020	291	291	100%	94	32,3%	60	20,6%	80	27,5%	182	62,5%	71	24,4%
2022	373	368	98,7%	117	31,4%	75	20,1%	92	24,7%	244	65,4%	75	20,1%

✓ Utilisation du site

En 1 an : 530 000 pages vues - 100 000 sessions

- Temps moyen d'une session : 8mn

## 1.2 Rapport financier de l'exercice 2021

Le rapport financier 2021 est présenté par Gérard COSTEL Trésorier de l'ACSTMD :

### Recettes / Dépenses

	Résultat au 31/12/2019	Résultat au 31/12/2020	Résultat au 31/12/2021
<b>RECETTES</b>			
Cotisations des adhérents	12 600,00 €	14 230,00 €	15 750 €
Participations journée thématique	570,00 €		
Participations AG			
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>13 170,00 €</b>	<b>14 230,00 €</b>	<b>15 750,00 €</b>

	Résultat au 31/12/2019	Résultat au 31/12/2020	Résultat au 31/12/2021
<b>DEPENSES COURANTES</b>			
Journées thématiques/Soirée AG	1 076,90 €	- €	- €
Location de salles et espaces - AG	4 996,95 €	1 454,90 €	3 370,00 €
Hébergement bureau, adresse postale	720,00 €	720,00 €	720,00 €
Site Internet - Hébergement - OVH	333,56 €	143,86 €	143,86 €
Maintenance site internet - JIM informatique			
Frais d'affranchissement, mailing	- €	- €	436,17 €
Communication	597,00 €	- €	888,00 €
Remboursement erreurs adhérents		100,00 €	65,00 €
Frais de réception	- €	- €	353,90 €
Frais de mission	- €	- €	- €
Fournitures, fonctionnement			387,91 €
Comptabilité Frais bancaires	148,16 €	177,32 €	168,78 €
Cotisation EASA+Participation AG			
EASA	125,00 €	638,93 €	150,00 €
Assurance	163,63 €	166,72 €	170,09 €
<b>Sous total</b>	<b>8 161,20 €</b>	<b>3 401,73 €</b>	<b>6 853,71 €</b>

## Dépenses exceptionnelles

	Résultat au 31/12/2019	Résultat au 31/12/2020	Résultat au 31/12/2021
<b>DEPENSES OCCASIONNELLES</b>			
Honoraires avocat Guide		1 440,00 €	1 440,00 €
<b>Sous total</b>	- €	1 440,00 €	1 440,00 €
<b>DEPENSES EXCEPTIONNELLES</b>			
Vidéo ACSTMD			960,00 €
Finalisation site internet		10 200,00 €	
Nouveau logo ACSTMD		624,00 €	
<b>Sous total</b>		10 824,00 €	960,00 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	8 161,20 €	15 665,73 €	9 253,71 €

## Bilan

	Résultat au 31/12/2019	Résultat au 31/12/2020	Résultat au 31/12/2021
<b>TOTAL Recettes</b>	13 170,00 €	14 230,00 €	15 750,00 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	8 161,20 €	15 665,73 €	9 253,71 €
<b>RESULTAT</b>	5 008,80 €	- 1 435,73 €	6 496,29 €
<b>TRESORERIE DISPONIBLE au 31/12</b>	16 818,23 €	19 118,20 €	25 035,34 €

Bilan positif et confortable permettant de prévoir et réaliser les prochaines manifestations

## 1.3 Adoption des rapports

Adoption des rapports – Questions diverses

Aucune question diverse concernant les rapports de l'exercice 2021 n'est posée.

Le rapport moral 2021 et le rapport financier 2021 sont adoptés à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Vote du rapport moral et financier 2021

Vote à mains levée pour le rapport moral : validé à l'unanimité

Aucune abstention

Vote à mains levée pour le rapport financier : validé à l'unanimité

Aucune abstention

## 1.4 Réalisations 2022 et projets

- ✓ Plagiat de nos documents (fiches techniques)  
Une entreprise a copié 2 fiches techniques mot à mot et en mettant son logo sans prévenir l'ACSTMD et sans préciser aussi la source.
  - Proposition de changement de point de vue sur Copyright des documents, pdf protégé par mot de passe, filigrane

Actuellement le copyright interdit la reproduction du document sans l'autorisation de l'ACSTMD, il a été validé que maintenant il sera possible de copier le document ACSTMD sans l'autorisation de l'ACSTMD mais la source devra être précisée sur la copie.

Par exemple :

Ce document peut être reproduit sans la permission de l'ACSTMD à condition que :

- Le document est reproduit dans son intégralité sans modification ;
- Les copies ne peuvent pas être vendues ;
- Il est dûment fait référence à la clause de non-responsabilité de l'ACSTMD

Question est posée : La Fiche Technique peut devenir un outil de communication

⇒ Le budget le permettant, le sujet sera travaillé avec des spécialistes de la communication

- ✓ Communication :
  - ACSTMD présent au SITL (avril 2022)
  - Plaquette ACSTMD à finaliser
- ✓ Guide de la formation 1.3 à finaliser
- ✓ Travail sur le Guide de la FNADE

Réalisé

- ✓ Mise à disposition du tableau du tableau du 2.2.7.2.2.1 en Excel (classe 7)
- ✓ Jeudis des CS thématique
- ✓ Proposition pour la campagne d'adhésion 2023 (début oct 2022) : Parrainage d'adhérent
  - 1 parrainage donne lieu à une réduction de 50% de la cotisation du parrain et 50% de celle du filleul primo-adhérent
  - ✓ Limitations :
    - Pour le filleul, la réduction s'applique automatiquement sur la première année de sa cotisation.
    - Pour le parrain, la(les) réduction(s) s'applique(nt) sur l'année suivante de cotisation N+1, avec un maximum de 2 réductions par an. Aucun remboursement de cotisation n'est possible.

Question est posée :

Autre Proposition : Parrain 0% réduction – Cotisation réduite pour le filleul uniquement

Commentaires de l'Assemblée :

⇒ Validation morale de l'idée par l'ensemble de l'assemblée, aucune décision finale n'a été prise : différentes propositions seront soumises et évaluées pas sondage,

- **Budget prévisionnel 2022**

Prévision recette : 380 adhérents – 17 100€

**Budget prévisionnel 2022 / Dépenses exceptionnelles**

	Budget prévisionnel 2022
<b>DEPENSES COURANTES</b>	
Journées thématiques/Soirée AG	1 500,00 €
Location de salles et espaces - AG	5 000,00 €
Hébergement bureau, adresse postale	750,00 €
Site Internet - Hébergement - OVH	150,00 €
Maintenance site internet - JIM informatique	400,00 €
Frais d'affranchissement, mailing	600,00 €
Communication	500,00 €
Remboursement erreurs adhérents	- €
Frais de réception	350,00 €
Frais de mission	500,00 €
Fournitures, fonctionnement	500,00 €
Comptabilité Frais bancaires	180,00 €
Cotisation EASA+Participation AG EASA	150,00 €
Assurance	180,00 €
<b>Sous total</b>	<b>10 60,00 €</b>

Pas de dépenses exceptionnelles pour 2022

	Budget prévisionnel 2022
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>17 100,00 €</b>
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>10 760,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>6 340,00 €</b>

L'ACSTMD a une très (trop) bonne santé financière.

Des dépenses exceptionnelles sont prévues en 2023 afin d'avoir un budget équilibré :

- Campagne de communication dans la presse spécialisée.
- Copyright de nos guides et fiches technique par une société de communication
- Organisation de journées techniques prises en charge par l'ACSTMD
- Etc.

## 1.5 Renouvellement des postes membres du Conseil d'Administration

Comme les statuts de l'ACSTMD le prévoient, l'Association doit procéder au renouvellement de 4 membres du Conseil d'administration.

HEBERT Antoine avait remplacé temporairement Florence MARANGONI en début d'année.

Nombre de votants présents : 75, Nombre de procurations : 48. Le quorum n'est pas atteint  
La décision est mise au vote des membres présents et représentés : le vote primaire est adopté

Sont élus à l'unanimité au Conseil d'administration de l'Association pour 3 ans :

Sortants	Décision	Candidats	Nombre de voix
GUIBAULT Michel	se représente	GUIBAULT Michel	122
PETIT Stéphane	ne se représente pas	-	
TETE Anne	se représente	TETE Anne	123
VANDROUX Rémy	se représente	VANDROUX Rémy	123
-	se représente	POYET Nathalie	123
-	se représente	SAOUT Yves	119

Le Conseil d'administration de l'Association est donc maintenant composé des membres suivants :

BLONDELLE David	MIGNE Martial
CAUTY Serge	PADIOLEAU Nathanaël
COSTEL Gérard	RAFFANEL Xavier
GUILBAUD Michel	ZUCCALLI Lionel
TETE Anne	VANDROUX Rémy
SAOUT Yves	POYET Nathalie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

Les membres présents sont invités à assister à la journée thématique qui suit l'Assemblée générale.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

Le Président  
Martial MIGNE